

Fonds européens

41 projets financés en 2013 grâce au Programme Opérationnel FEDER géré par la Région pour un montant de 9 millions d'euros

La Région a soutenu 41 projets en 2013 pour un montant de 9 056 074 euros dans le cadre du Programme Opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional Poitou-Charentes 2007-2013 (PO FEDER).

Doté de 201,5 millions d'euros en Poitou-Charentes, le programme FEDER permet de soutenir sur la période 2007-2013 des projets en matière d'innovation, de recherche, d'aide aux entreprises, d'environnement, de transport et de technologies de l'information et de la communication.

Il s'inscrit en cohérence avec les priorités européennes en termes de croissance, d'emploi, d'innovation et de développement durable. En effet, près de 70 % des crédits sont mobilisés en faveur de ces objectifs qui constituent « la colonne vertébrale » du programme.

Sur cette enveloppe, 79,5 millions d'euros sont gérés par la Région de manière déléguée, dans le cadre d'une subvention globale. De 2007 à 2013, 795 opérations ont été programmées pour un montant total de 72,6 millions d'euros.



Région Poitou-Charentes

Rédacteurs :

Samuel Brossard, Audrey Duprat :
Régie Fonds Régional Européen
Poitou-Charentes
Chantal Barraud : Direction
Innovation, Développement,
Évaluation

La politique de cohésion européenne constitue l'un des principaux leviers d'action de l'Union européenne sur les territoires. Elle est complétée par la politique de développement rural, deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) et la Politique Commune de la Pêche (PCP). Les programmes opérationnels en sont la traduction concrète aux niveaux national et régional. Ce soutien financier vient en complément des aides nationales, régionales et locales sur lesquelles il produit un effet levier.

Ainsi, sur la période 2007-2013, l'Union européenne a alloué une enveloppe de plus de 455,45 millions d'euros à la région Poitou-Charentes par le biais de quatre programmes cofinancés par :

- x le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), relatif à l'innovation, la recherche, l'aide aux entreprises, l'environnement et l'accessibilité,
- x le Fonds Social Européen (FSE) pour l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle,
- x le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), qui accompagne les mutations de l'espace rural,
- x le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) pour le développement des entreprises liées à la pêche et à la protection de l'environnement.

Plus particulièrement au titre du FEDER, Poitou-Charentes a bénéficié d'une enveloppe de 201,49 millions d'euros. Le FEDER est un outil visant à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.

Le Programme Opérationnel FEDER Poitou-Charentes a été approuvé par la Commission européenne le 19 novembre 2007. Cette adoption est l'aboutissement d'une concertation menée par la Région et l'État avec l'ensemble des acteurs locaux.

Du fait de ses compétences et forte de son expérience en matière de gestion de crédits FSE sur la période 2000-2006, la Région Poitou-Charentes a souhaité également gérer directement sous forme de subvention globale, par délégation de gestion du Préfet de région, des crédits européens dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013.

A ce titre, elle gère donc un montant de 79,5 millions d'euros qui peuvent être affectés à des projets en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, du développement des TIC ou encore du soutien à la transmission d'entreprises et aux nouveaux outils financiers.

Dotations des fonds européens en Poitou-Charentes 2007-2013 (en millions d'euros)		
	Enveloppe	Subvention globale gérée par la Région
FEDER	201,49	79,5*
FSE	127,45	28,3
FEADER (volet régional)	117,96	0
FEP	8,55	0
TOTAL	455,45	107,8

* montant après modification de maquette adoptée le 24 janvier 2013 par la Commission européenne

La Région a ainsi fait le choix de mettre les crédits européens au service des priorités régionales afin d'amplifier leur impact sur les territoires.

La gestion d'une partie des crédits FEDER par les services de la Région s'inscrit dans une triple logique. Tout d'abord une logique d'efficacité grâce à la mise en place d'un guichet unique pour les porteurs de projets pour simplifier les procédures administratives et réduire les délais. En second lieu, une logique de lisibilité pour mieux identifier sur les territoires, les projets cofinancés par l'Union européenne. Enfin, une logique de rationalisation de l'action publique sur l'ensemble du territoire puisque la Région privilégie l'intervention des crédits européens pour des projets en lien avec le Contrat de projets État-Région 2007-2013 et les politiques régionales.

Le programme FEDER 2007-2013

Le programme s'articule sur 4 axes stratégiques s'inscrivant dans les priorités européennes dites de Lisbonne et de Göteborg en termes de croissance, d'emploi, d'innovation et de développement durable :

- x Axe 1 : développer les capacités d'innovation dans une démarche de développement durable,
- x Axe 2 : préserver l'environnement et prévenir les risques,
- x Axe 3 : développer les modes de transports durables alternatifs à la route,
- x Axe 4 : favoriser les conditions du développement de la société de l'information.

➤ 79,5 millions d'euros gérés en subvention globale par la Région

Une convention de subvention globale autorisant la Région à gérer ces crédits sur la période 2007-2013 a été signée par le Préfet de région le 7 mai 2008.

La subvention porte sur les axes et mesures suivants :

- x la mesure 4 de l'axe 1 vise à soutenir l'aide à la transmission et à la reprise d'entreprises ainsi que les dispositifs innovants en matière de financement des projets de développement des entreprises.

L'enjeu est majeur pour la croissance et la compétitivité de la région puisque selon le recensement de 2007, près de 9 300 chefs d'entreprises ont atteint l'âge de 55 ans.

Au titre de la subvention globale, l'enveloppe consacrée à cette mesure s'élève à 6 millions d'euros.

- x la mesure 1 de l'axe 2 a pour objectif de généraliser les économies d'énergie, de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et des éco-matériaux.

La Région a fait le choix de faire de l'environnement et du développement des énergies renouvelables une des deux priorités du Programme Opérationnel FEDER à parité avec les aides économiques, ce qui constitue une spécificité par rapport aux autres programmations régionales. Ainsi, le FEDER vient notamment renforcer le Fonds Régional d'Excellence Environnementale en Poitou-Charentes (FREE-PC) qui mutualise les crédits de la Région et de l'ADEME et dont la gestion est assurée par les services de la Région. Il peut également cofinancer des opérations innovantes détachées du FREE-PC dans la mesure où les critères de la mesure sont respectés.

La subvention affectée à cette mesure est passée de 54 millions d'euros à 56 millions d'euros afin de répondre aux besoins identifiés dans le domaine de l'efficacité énergétique dans le logement social.

- x l'axe 4 dans sa globalité, consacré aux TIC.

En cohérence avec le plan numérique régional mené depuis 2005, les mesures de cet axe permettent de :

- développer l'offre mutualisée de services publics en ligne,
- favoriser la productivité et l'innovation des entreprises par une appropriation et une utilisation massive des T.I.C,
- assurer la cohésion sociale et territoriale par les T.I.C,
- financer le développement d'infrastructures haut débit dans les territoires mal desservis.

La maquette initiale de cet axe fixée à 20 millions d'euros a subi des ajustements pour passer à 17,5 millions d'euros. Ainsi, 2 millions d'euros ont été transférés vers la mesure 1 de l'axe 2.

Le taux moyen d'intervention du FEDER sur l'ensemble de ces mesures est de 30,57 %.

La programmation 2013

La Région a programmé 41 opérations en 2013 représentant un montant de 9 056 074 euros. Ces opérations se répartissent comme suit :

✓ Mesure 1.4 « Aider à la transmission d'entreprises et au développement territorial »

Sur la période 2007-2013, 2 opérations ont été programmées par la Région et ont permis la mise en place d'instruments d'ingénierie financière (Fonds de co-investissement Poitou-Charentes et Poitou-Charentes Innovation). La subvention FEDER s'élève à 5 250 000 euros, soit 87,50 % de la maquette initiale pour un montant total de dépenses programmé à hauteur de 10,5 millions d'euros.

Grâce à ces outils d'ingénierie financière, 9 entreprises ont été soutenues en 2013, pour un montant FEDER de 1 325 610 euros.

✓ Mesure 2.1 « Maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux »

21 dossiers ont été programmés au titre de l'année 2013 pour un montant FEDER de 7 260 126 euros, soit 12,96 % de la maquette initiale.

Parmi ces 21 projets soutenus par la Région, 17 ont concerné la réhabilitation énergétique dans le logement social, 2 la rénovation thermique des bâtiments communaux et 2 le bois énergie. Les 17 dossiers programmés dans le cadre du dispositif régional d'aide à la réhabilitation énergétique des logements sociaux, représentent 1 852 logements sociaux. Le soutien apporté est de 6 779 125 euros pour un coût de travaux de performance énergétique de 32 014 903 euros. Le gain énergétique moyen est estimé à 139 kWh/m²/an, représentant 58 % de leur consommation.

Les projets soutenus répondent directement aux ambitions du paquet « énergie climat » dit du « 3 fois 20 », à savoir : 20 % d'économies d'énergie, 20 % d'énergies renouvelables et 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2020.

Sur la période 2007-2013, la contribution du FEDER a permis d'éviter l'émission de 13 536 tonnes de CO₂ et de réaliser une économie d'énergie équivalent à 636 tonnes d'équivalent pétrole par an.

Au total, depuis 2007, la Région a programmé 704 opérations dont le coût total s'élève à 317 millions d'euros correspondant à un montant FEDER programmé de 53 897 222 euros, soit un taux de programmation de 96,25 %.

Axe 4 : « Favoriser les conditions du développement de la société de l'information »

En 2013, la Région a programmé 20 opérations pour un montant FEDER de 1 795 948 euros (10,26 % de la maquette initiale).

Depuis le début du programme, 89 projets ont été programmés par la Région pour un coût total de 44 693 178 euros. Le montant FEDER s'élève à 13 482 396 euros, soit un taux de programmation de 77,04 %.

La situation est toutefois différente d'une mesure à l'autre.

La mesure 1 dédiée aux infrastructures haut-débit et très haut-débit affiche un taux de programmation de 75,62 % et la mesure 2 consacrée aux services publics en ligne, un taux de programmation de 97,17 %. En revanche, la mesure 3 tournée vers les entreprises n'est programmée qu'à hauteur de 54 %. Enfin la mesure 4 tournée vers la cohésion sociale affiche un taux de programmation de 69,08 %.

Exemple d'un projet soutenu dans le cadre du FEDER en 2013 :

« Efficacité énergétique dans le logement social »

Une subvention FEDER d'un montant de 377 600 euros a été attribuée à l'Office HLM Habitat Nord Deux-Sèvres pour la réhabilitation thermique de 80 logements répartis sur 5 bâtiments dans le quartier les Vauzelles à Thouars en classement énergétique E (entre 300 et 320 kWh/m²/an).

Le projet d'un coût total de 1 163 725 euros porte sur des travaux d'isolation thermique intérieur et extérieur, le remplacement des huisseries ainsi que la mise en place d'une ventilation contrôlée.

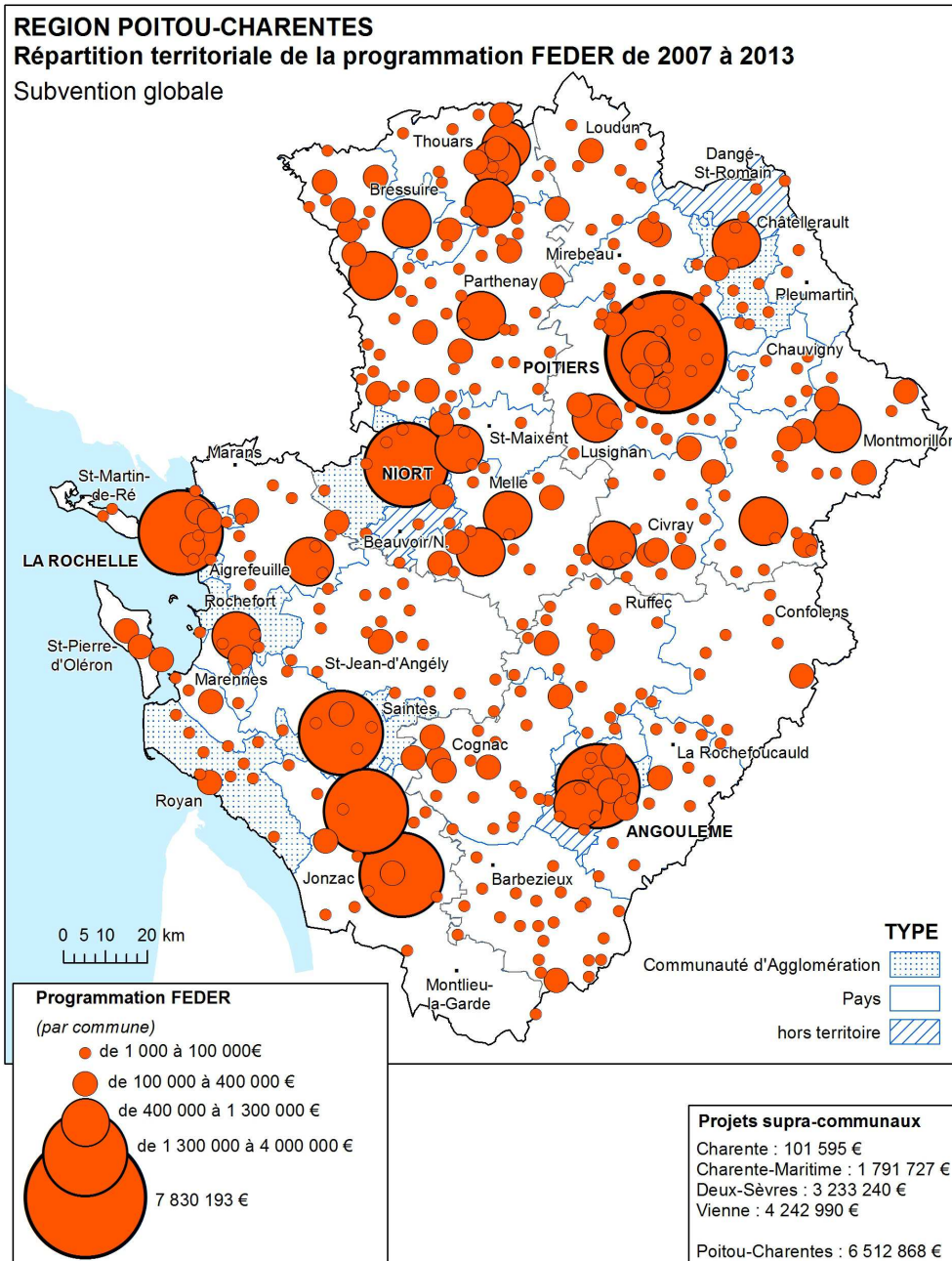
Cette réhabilitation permettra une consommation après travaux entre 135 et 146 kWh/m²/an selon les bâtiments, soit un classement énergétique en catégorie C.

Chiffres clés :

Économie d'énergie annuelle : 86 tonnes équivalent pétrole
Impact carbone annuel : 68 tonnes de CO₂ économisées

État d'avancement du PO FEDER Poitou-Charentes 2007-2013

	Maquette initiale (en €)	2013			2007-2013		
		Nombre opérations	Montant programmé (en €)	Part de la maquette initiale	Nombre opérations	Montant programmé (en €)	Taux de programmation
Mesure 1.4 : Transmission d'entreprise et développement territorial	6 000 000	0	0	-	2	5 250 000	87,50%
Mesure 2.1 : maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables et éco matériaux	56 000 000	21	7 260 126	12,96%	704	53 897 222	96,25%
Axe 4 : TIC	17 500 000	20	1 795 948	10,26%	89	13 482 396	77,04%
Total	79 500 000	41	9 056 074	11,39%	795	72 629 618	91,36%



Source : Base PRESAGE (juin 2014)

© Région Poitou-Charentes 2014

Pour en savoir plus

Région Poitou-Charentes
Régie Fonds Régional Européen Poitou-Charentes
Samuel Brossard
tel : 05 49 18 59 00

Vous trouverez tous ces éléments sur le site Internet de la Région : www.poitou-charentes.fr
Rubrique Europe-État-Région / Le programme FEDER